



BÂTIR UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DES FEMMES

RECOMMANDATIONS D'OXFAM CANADA EN VUE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2018

4 août 2017

Introduction

Actuellement, huit milliardaires accaparent la même richesse que la moitié la plus pauvre de l'humanité. Au Canada, la richesse de deux milliardaires est supérieure à celle des 30 % les plus pauvres de la population. L'inégalité croissante est mauvaise pour tous; il devient plus difficile de mettre fin à la pauvreté, et cela a des conséquences particulièrement négatives pour les femmes, qui continuent de former la majorité des pauvres à l'échelle mondiale.

Notre modèle économique actuel repose sur la main-d'œuvre bon marché que constituent les femmes afin de maximiser les profits des entreprises et des actionnaires. À l'étranger comme au Canada, les femmes occupent les emplois les moins rémunérés, qui offrent souvent un soutien minimal en matière de sécurité et d'intégrité physique. Le sexisme a des répercussions sur le temps que les femmes doivent passer à travailler pour leur salaire, les emplois auxquels elles ont accès, l'argent qu'elles gagnent et la façon dont la société valorise leur travail.

La croissance économique ne suffit pas à elle seule à faire reculer l'inégalité des sexes. Les gouvernements doivent adopter des politiques et prévoir des enveloppes budgétaires permettant d'uniformiser les règles du jeu; ils doivent s'attaquer aux inégalités structurelles et à la discrimination profondément ancrée qui empêchent les femmes de tirer profit des gains auxquels elles contribuent.

Le budget fédéral de 2018 donne l'occasion au gouvernement de mettre en œuvre son ambitieux programme d'action féministe en faisant des investissements audacieux et en prenant des décisions au chapitre des politiques budgétaires. Pour faire la transition vers une économie qui fonctionne pour le plus grand nombre possible de personnes, et non seulement pour quelques-unes, le gouvernement devra prendre les quatre mesures clés suivantes : 1) faire passer le processus de budgétisation sexospécifique à la vitesse supérieure en incluant activement les défenseurs des droits des femmes; 2) faire des investissements et prendre des décisions stratégiques qui renforcent le leadership du Canada au chapitre des droits des femmes à l'échelle mondiale; 3) accroître les revenus pour les réinvestir dans les dépenses sociales sexospécifiques; 4) renforcer le filet social du Canada et protéger les droits des travailleurs.

Faire passer la budgétisation sexospécifique à la vitesse supérieure

La budgétisation et la politique budgétaire sont des enjeux fondamentaux pour la cause des femmes, et le gouvernement a fait un premier pas important en présentant le premier Énoncé relatif au sexe du Canada dans le cadre du budget de 2017. On peut maintenant en faire plus en vue du budget fédéral de 2018 afin de renforcer l'engagement du Canada concernant la budgétisation fondée sur le sexe en tant qu'outil pour faire avancer l'égalité des sexes.

La budgétisation fondée sur le sexe représente non seulement un exercice technique, mais aussi un processus qui met les voix des femmes de l'avant au moyen de consultations significatives et de discussions continues avec des organismes consacrés aux droits des femmes. Chaque ministère a un rôle à jouer pour s'assurer que ses demandes budgétaires comprennent une analyse sexospécifique poussée et des cibles visant à faire avancer l'égalité des sexes.

Le Comité permanent des finances peut également jouer un rôle de chef de file en veillant à ce que l'on tienne compte des recommandations des organisations de défense des femmes et qu'on les mette de l'avant. L'année dernière, le Comité des finances a invité seulement quelques organisations de défense des femmes à témoigner aux audiences de la consultation prébudgétaire. Le Comité lui-même, dans son invitation à présenter des mémoires, ne mentionne nulle part l'importance de tenir compte des implications liées au sexe dans les recommandations proposées à des fins d'examen.

Nos recommandations

- ✓ Le gouvernement devrait mettre en place un **conseil consultatif sur la budgétisation sexospécifique** incluant des représentants d'organisations de défense des femmes et visant à accroître la capacité du gouvernement à élaborer un budget sexospécifique et à établir des cibles claires en matière d'égalité des sexes pour tous les prochains budgets fédéraux. Le gouvernement devrait également encourager tous les ministères à consulter les organisations de défense des droits des femmes et à engager un dialogue continu avec ces organisations ainsi qu'à renforcer leurs propres capacités à mener une ACS+.
- ✓ Le Comité permanent des finances devrait s'assurer qu'au moins 15 % des témoignages durant les **consultations prébudgétaires** sont faits par des représentants d'organisations de défense des droits des femmes ou mettent l'accent sur des recommandations permettant de faire avancer l'égalité des sexes. Pour les consultations suivantes, le Comité devrait aussi fournir des lignes directrices pour encourager tous ceux qui présentent un mémoire à analyser les répercussions de leurs recommandations sur l'égalité des sexes.

Faire preuve de leadership en matière de droits des femmes à l'échelle mondiale

Le monde entier se tourne vers le gouvernement canadien et voit en lui un chef de file en matière d'égalité des sexes. En période de rejet politique des droits des femmes durement gagnés, le Canada a fait la manchette avec l'annonce de sa première politique d'aide internationale féministe et sa décision d'investir dans la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter là. Le Canada ne peut réaliser son ambition de devenir un champion mondial des droits des femmes qu'au moyen d'une politique étrangère féministe solide et une défense incessante du leadership féminin.

Une politique étrangère féministe assurerait que les multiples facettes de l'engagement du Canada dans le monde s'harmonisent à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, que ce soit par des mesures de soutien, le commerce, la diplomatie ou la défense. Les mesures de soutien ne consistent pas seulement à fixer des objectifs en matière d'égalité des sexes. Les politiques canadiennes en matière de commerce, de défense et d'économie ont toutes des répercussions sur les femmes et le potentiel d'améliorer leur vie. Mais on ne peut pas y

parvenir sans argent. En 2016, le gouvernement n'a investi que 0,26 % du RNB en aide internationale, plaçant ainsi le Canada au bas de la liste des pays de l'OCDE. Le budget d'aide internationale du Canada est à son plus bas depuis les 50 dernières années, et le Canada risque de ne pas réussir à réaliser son ambition.

Nos recommandations

- ✓ Afin de bien mettre en place la nouvelle **politique d'aide internationale féministe** du Canada, s'engager à augmenter annuellement l'enveloppe d'aide internationale dans les budgets de 2018 et de 2019 et élaborer un plan sur 10 ans afin d'atteindre la norme internationale, soit 0,7 % du RNB; s'assurer que la nouvelle Institution de financement du développement du Canada est assujettie aux mêmes principes de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, qu'elle a pour mandat de se concentrer sur la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes et qu'elle s'harmonise stratégiquement avec la nouvelle politique d'aide internationale.
- ✓ Mener un **programme progressiste d'activités et d'avancement des droits de la personne** en mettant rapidement en place un bureau de l'ombudsman efficace, impartial et habilité à enquêter sur les violations des droits de la personne, à formuler des recommandations publiques et à fournir des recours aux victimes des violations des droits de la personne commises par des entreprises canadiennes à l'étranger; élaborer des lignes directrices exigeant que les grandes entreprises canadiennes fassent rapport annuellement de leurs répercussions sur la société, les droits de la personne et l'environnement; exiger que les entreprises canadiennes qui s'approvisionnent auprès de fournisseurs internationaux surveillent et fassent rapport des répercussions de leurs chaînes d'approvisionnement sur l'égalité des sexes et les droits de la personne.
- ✓ Mettre en œuvre un **programme commercial progressiste** en évaluant les accords commerciaux actuels et futurs à l'égard des droits de la personne et de l'égalité des sexes; investir dans la formation du personnel d'Affaires mondiales sur l'égalité des sexes et le commerce; engager des fonds pour accroître la voix et la participation des femmes aux accords commerciaux et à l'élaboration de politiques; et inclure dans tous les accords commerciaux des chapitres relatifs à l'égalité des sexes qui comprennent des objectifs clairs, des résultats et des mécanismes de responsabilisation et de suivi.
- ✓ Soutenir à l'ONU une deuxième génération de **réformes fiscales mondiales** qui place tous les pays sur un même pied d'égalité, s'attaque aux problèmes clés qui ne sont pas réglés par les mesures de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (comme les paradis fiscaux, les incitatifs fiscaux, les zones d'exportation spéciales et la concurrence fiscale nuisible) et réduit l'évitement fiscal grâce à la création d'un registre public d'entreprises et de fiducies qui comprend des renseignements sur les bénéficiaires effectifs et oblige les grandes multinationales à présenter des rapports publics par pays.

Accroître les revenus pour les réinvestir dans les dépenses sociales sexospécifiques

Le système fiscal, grâce à la redistribution de la richesse, peut contribuer à réduire l'écart entre les riches et les pauvres et à transformer les rôles inégaux liés au sexe au moyen d'incitatifs fiscaux. L'un des facteurs déterminants de la crise d'inégalité est l'évasion fiscale et la concurrence. Par conséquent, les gouvernements de partout dans le monde ont connu une baisse constante des revenus qui a limité leur capacité à fournir des services essentiels à ceux qui en ont le plus besoin, souvent des femmes.

Dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les femmes doivent fournir des soins non rémunérés, ce qui limite leur capacité à obtenir des emplois décents. Les investissements dans l'économie des soins contribueraient à uniformiser les règles du jeu pour les femmes et présenteraient le triple avantage de stimuler l'emploi, de contribuer à une croissance plus inclusive et d'améliorer l'égalité des sexes en offrant de nouvelles possibilités aux femmes.

Nos recommandations

- ✓ Demander un **examen indépendant du système fiscal** (y compris une analyse de l'égalité des sexes pour l'ensemble du système) pour trouver un meilleur équilibre entre l'impôt sur le revenu des sociétés et les taxes de vente, éliminer les lacunes fiscales inefficaces, cerner les mesures régressives liées à l'impôt sur le revenu qui causent préjudice aux femmes (comme le fractionnement du revenu de pension) et répartir le fardeau fiscal en fonction des principes de capacité et de l'imposition progressive des revenus; augmenter les revenus en faisant passer graduellement le taux fédéral de l'impôt sur le revenu des sociétés de 15 % à 21 % et éliminer les lacunes fiscales dont seuls les riches tirent profit.
- ✓ Investir 2 % du PIB dans les **infrastructures sociales** (éducation, soins de santé et services sociaux), notamment pour les Premières Nations, ce qui contribuera à augmenter le taux global d'emploi, plus particulièrement pour les femmes, à stimuler la croissance et à relever le défi du vieillissement de la population.
- ✓ Veiller à ce que la prochaine **stratégie de réduction de la pauvreté** du Canada s'appuie sur une approche intersectionnelle fondée sur les droits de la personne et l'égalité des sexes et soit assortie d'un financement et à ce qu'une stratégie nationale du logement fondée sur les droits de la personne soit financée adéquatement.
- ✓ Fixer un échéancier de 10 ans pour augmenter graduellement le **financement des garderies** afin d'atteindre la norme internationale, qui correspond à 1 % du PIB, en commençant par un investissement d'un milliard de dollars en 2018-2019, et mettre en place des dispositions législatives qui établissent le fondement d'un système national de garderies reposant sur les principes d'universalité, de qualité et de globalité et qui comprend une stratégie en matière de main-d'œuvre.
- ✓ Investir dans la collecte et la publication en libre accès par Statistique Canada de **données ventilées selon le sexe** qui saisissent l'ensemble des facteurs d'identité et mesurent les soins non rémunérés.

Améliorer le filet social du Canada et protéger les droits des travailleurs

Partout dans le monde, les femmes sont surreprésentées dans les emplois informels, vulnérables et précaires. Trop de femmes travaillent à temps plein sans parvenir à se sortir de la pauvreté. Au Canada, les femmes gagnent en moyenne 74 cents pour chaque dollar gagné par les hommes, et, chez les femmes racialisées ou autochtones, ce montant peut descendre jusqu'à 56 cents. Au total, 60 % des personnes qui travaillent au salaire minimum sont des femmes, et les femmes âgées célibataires sont parmi les personnes les plus pauvres du Canada.

La violence envers les femmes et la pauvreté sont souvent étroitement liées, et il faut les aborder conjointement. La violence conjugale a un effet dévastateur sur la vie des femmes et sur leur sécurité financière, car elle peut mener à l'absentéisme, à un mauvais rendement au travail et parfois à la perte d'un emploi. Le gouvernement fédéral estime que les répercussions économiques de la violence faite aux femmes s'élèvent à 12,2 milliards de dollars par année.

Le Parti libéral a fait campagne sur la promesse d'une croissance inclusive, mais il a pris peu de mesures significatives pour s'attaquer au problème du travail précaire chez les femmes. Les femmes sont souvent contraintes d'accepter des emplois faiblement rémunérés et précaires parce qu'elles n'ont pratiquement aucun filet de sécurité, en partie parce qu'elles ont du mal à obtenir de l'assurance-emploi (AE) et qu'elles reçoivent de faibles prestations. En raison des soins qu'elles doivent prodiguer, les femmes acceptent souvent des emplois temporaires, à forfait ou à temps partiel qui offrent un salaire faible et peu d'avantages, ce qui fait aussi en sorte que celles qui subissent de mauvais traitements ont de la difficulté à partir.

L'organisation et la négociation collective sont essentielles pour assurer le respect des droits des travailleurs, plus particulièrement pour les femmes aux prises avec un emploi précaire. Bien que nous nous réjouissons de la ratification par le Canada de la Convention numéro 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de l'OIT, l'organisation exige un mouvement féministe bien financé. Il faut établir une stratégie globale pour régler la situation du travail précaire chez les femmes, cela comprend des normes du travail modernisées, un salaire suffisant, l'équité salariale, des réformes du système d'AE, la protection des victimes de violence et des travailleurs migrants et le financement des organisations de défense des droits des femmes.

Nos recommandations

- ✓ Investir 100 millions de dollars par année dans Condition féminine pour rétablir et soutenir le **mouvement féministe du Canada** à l'échelle locale et nationale afin de participer en collaboration à l'organisation, à la défense et à la prestation des services.
- ✓ Veiller à ce que les femmes gagnent un **salaire suffisant** en augmentant le salaire minimum pour les employés relevant de la compétence fédérale et en accordant les contrats du gouvernement fédéral uniquement aux employeurs qui offrent un salaire suffisant; accroître l'accès, la durée et le montant des prestations d'AE des femmes en les calculant selon les besoins plutôt qu'en fonction du salaire.
- ✓ Présenter et adopter une loi proactive en matière d'**équité salariale** en 2017, en accordant une attention particulière à l'écart plus important en matière d'équité salariale pour les femmes racialisées, autochtones ou immigrantes, et encourager

fortement toutes les provinces et tous les territoires à adopter des dispositions législatives en matière d'équité salariale et à renforcer la conformité à la réglementation.

- ✓ Élaborer un plan d'action national contre la **violence faite aux femmes** en s'appuyant sur la nouvelle stratégie fédérale relative à la violence fondée sur le sexe, en partenariat avec les provinces, le plan aborde les facteurs structurels causant des inégalités et établit des cibles concrètes, des échéanciers, des indicateurs et des ressources; mettre en place des mesures législatives pour les employés relevant de la compétence fédérale qui donnent le droit aux victimes de violence conjugale de s'absenter du travail pendant un certain temps; ratifier la Convention numéro 189 de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques et fournir des permis de travail ouverts aux soignants qui viennent au Canada dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents afin de régler le problème de l'exploitation.